

No E.P.: 7674
Rue: Rue Joseph-Girard

Commune: Carouge
Objet: Règl. du stationnement - Parking centre communal - Rue Joseph-Girard 15
Date parution: 04.08.2026

ENQUETE PUBLIQUE

**relative à un projet de réglementation locale du trafic
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la
circulation routière, du 18 décembre 1987,
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application
de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)**

A la rue Joseph-Girard 15, sur la parcelle n° 3550, est aménagé le parking souterrain du centre communal de Carouge.
Par son courrier du 1er juillet 2026, la Fondation des Parkings, mandatée par la Ville de Carouge, nous demande de réglementer le stationnement dans ledit parking pour les places destinées aux véhicules des personnes à mobilité réduite, aux véhicules électriques, aux deux-roues motorisés, ainsi qu'aux véhicules de la société "Mobility".
Il convient, dès lors, de réglementer ces cases de stationnement en y interdisant le parcage, à l'exception des catégories d'usager auxquelles elles sont destinées.
De même, le parcage en dehors des cases sera interdit dans tout le parking.

L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille officielle, sur demande auprès du standard de l'office cantonal des transports au 022 546 78 00.